

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.5/356
19 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Mexique, Etats-Unis : Amendement commun à l'article 23 du projet de
Déclaration (E/800)

Paragraphe 2 :

"2. L'éducation doit viser au plein développement de la personnalité humaine, au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au développement de la compréhension, de la tolérance et de l'amitié entre tous les peuples, ainsi que des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix."
